

Exercice Budgétaire : 2017

Fonction : 76 Patrimoine naturel

Imputation	Autorisation d'engagement	Autorisation de programme	Phasage prévisionnel des paiements	
907.76/20421		126 000 €	2017	75 600 €
			2018	50 400 €
937.76/6574	100 210 €		2017	60 126 €
			2018	40 084 €

Thème : Environnement

Objet : Fédération Régionale des Chasseurs des Hauts-de-France - Projet AVIRAD (expérimentation d'un suivi temporel et spatial semi-automatisé par la technologie radar des populations migratrices d'insectes et d'oiseaux toutes espèces)

La commission permanente du conseil régional Hauts-de-France, dûment convoquée par son Président le 13 juin 2017, réunie le 30 juin 2017, à 9 heures, salle des délibérations - 11 Mail Albert 1er à Amiens, sous la présidence de Monsieur Xavier BERTRAND, Président du conseil régional,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Environnement et ses articles L110-1 et L371-2,

Vu le contrat de plan État-Région de la Région Picardie pour la période 2015-2020, signé le 30 juillet 2015,

Vu le contrat de plan Etat-Région de la Région Nord – Pas de Calais pour la période 2015-2020, signé le 10 juillet 2015,

Vu la délibération n°20160004 du Conseil régional du 4 janvier 2016 relative à la « délégation d'attributions du Conseil régional à sa Commission Permanente »,

Vu la délibération n°20160165 du Conseil régional des 26 et 27 mai 2016 relative à « l'adoption du règlement budgétaire et financier »,

Vu l'ensemble des décisions budgétaires de l'exercice 2017, adoptées jusqu'à ce jour,

Vu la délibération n°2017-0427 du Conseil régional du 30 mars 2017 relative à l'adoption de sa politique régionale biodiversité 2016-2021 et son cadre d'intervention,

Vu la demande de subvention de la Fédération Régionale des Chasseurs des Hauts-de-France du 10 mars 2017 réceptionnée le 20 avril 2017,

Vu l'avis émis par la Commission Environnement (environnement, ruralité, chasse, pêche) lors de sa réunion du 22 juin 2017,

Considérant que le projet AVIRAD de l'Association Fédération Régionale des Chasseurs des Hauts-de-France contribue à l'acquisition de la connaissance en matière de la biodiversité régionale,

DECIDE

Par 53 voix « Pour », 0 voix « Contre », 0 voix « Abstention »

AU TITRE DU PROGRAMME 76-02 – PATRIMOINE NATUREL

D'ACCORDER :

Au bénéfice de la Fédération Régionale des Chasseurs des Hauts-de-France, sise 1, chemin de la voie du Bois – 80 450 LAMOTTE-BREBIERE :

- Une subvention de 126 000 € en autorisation de programme, sur un coût d'opération de 180 000 € TTC et des dépenses subventionnables de même montant, soit un taux d'intervention de 70 % pour le financement du projet AVIRAD (expérimentation d'un suivi temporel et spatial semi-automatisé par la technologie radar des populations migratrices d'insectes et d'oiseaux toutes espèces).
- Une subvention de 100 210 € en autorisation d'engagement, sur un coût d'opération de 200 420 € TTC et des dépenses subventionnables de même montant, soit un taux d'intervention de 50 % pour le financement du projet AVIRAD (expérimentation d'un suivi temporel et spatial semi-automatisé par la technologie radar des populations migratrices d'insectes et d'oiseaux toutes espèces).

D'AFFECTER :

- Une AE 2017 de 100 210 €
- Une AP 2017 de 126 000 €

Les crédits nécessaires seront prélevés sur le code opération 76X02101

AUTORISE

Monsieur le Président du Conseil régional à signer les actes juridiques, administratifs et financiers correspondants.

Etaient présents (33) : Mmes Sabine BANACH-FINEZ, Florence BARISEAU, M. Xavier BERTRAND, Mme Elizabeth BOULET, MM. Jean-Yves BOURGOIS, Salvatore CASTIGLIONE, Mme Agnès CAUDRON, M. Jean CAUWEL, Mme Mireille CHEVET, MM. Sébastien CHENU, Christophe COULON, François DECOSTER, Guillaume DELBAR, Mme Mélanie DISDIER, M. Martin DOMISE, Mmes Marie-Christine DURIEZ, Christine ENGRAND, M. Philippe EYMERY, Mme Anne-Sophie FONTAINE, MM. Luc FOUTRY, Michel GUINIOT, Paul-Henry HANSEN-CATTA, Mmes Françoise HENNERON, Béatrice LACROIX-DESESSART, MM. Nicolas LEBAS, Sébastien LEPRETRE, Mmes Marie-Sophie LESNE, Valérie LÉTARD, M. Frédéric NIHOUS, Mmes Patricia POUPART, Monique RYO, Sylvie SAILLARD, M. Jean-Richard SULZER

Pouvoirs donnés (20) :

Groupe Les Républicains et apparentés (10) :

M. Jean-Pierre BATAILLE donne pouvoir à Mme Sabine BANACH-FINEZ, Mme Natacha BOUCHART donne pouvoir à Mme Florence BARISEAU, M. Gérard DARMANIN donne pouvoir à M. Jean CAUWEL, M. Sébastien HUYGHE donne pouvoir à M. Martin DOMISE, Mme Brigitte LHERBIER donne pouvoir à Mme Béatrice LACROIX-DESESSART, Mme Faustine MALIAR donne pouvoir à M. Guillaume DELBAR, Mme Manoëlle MARTIN donne pouvoir à Mme Anne-Sophie FONTAINE, Mme Isabelle PIÉRARD donne pouvoir à M. Frédéric NIHOUS, M. Philippe RAPENEAU donne pouvoir à M. Christophe COULON, M. Jean-François RAPIN donne pouvoir à Mme Patricia POUPART

Groupe UDI – Union Centriste (5) :

Mme Marguerite DEPRES-AUDEBERT donne pouvoir à Mme Valérie LÉTARD, Mme Stéphanie DUCRET donne pouvoir à M. François DECOSTER, Mme Brigitte FOURÉ donne pouvoir à Mme Monique RYO, M. Daniel LECA donne pouvoir à M. Jean-Yves BOURGOIS, M. Serge SIMEON donne pouvoir à M. Salvatore CASTIGLIONE

Groupe Front National – Rassemblement Bleu Marine (5) :

M. Vincent BIRMANN donne pouvoir à Mme Agnès CAUDRON, M. Laurent BRICE donne pouvoir à Mme Mélanie DISDIER, M. Jacques DANZIN donne pouvoir à M. Paul-Henry HANSEN CATTÀ, M. Adrien NAVE donne pouvoir à Mme Mireille CHEVET, Mme Mylène TROSZCZYNSKI donne pouvoir à Mme Christine ENGRAND

DECISION DE LA COMMISSION PERMANENTE:

ADOpte DANS SON INTEGRALITE

Xavier BERTRAND

Président du Conseil régional

ANNEXE DE LA DELIBERATION N°20170758

NOM DE L'OPERATION : Fédération Régionale des Chasseurs des Hauts-de-France - Projet AVIRAD (expérimentation d'un suivi temporel et spatial semi-automatisé par la technologie radar des populations migratrices d'insectes et d'oiseaux toutes espèces)

Raison Sociale : FEDERATION REGIONALE DES CHASSEURS DES HAUTS-DE-FRANCE

Adresse : 1, chemin de la voie du Bois – 80 450 LAMOTTE-BREBIERE

Représentant légal : Monsieur Willy SCHRAEN

Date de réception de la demande de subvention : 20 avril 2017

N° de dossier ASTRE: 2017_02536

PRESENTATION DU PROJET :

La fédération souhaite mettre en œuvre un projet expérimental (AVIRAD) fondé sur l'utilisation d'un radar qui vise à apporter une plus-value à l'évaluation de l'état de conservation et des menaces sur les espèces aviaires (oiseaux migrateurs terrestres, oiseaux d'eau) et ainsi d'améliorer la connaissance de la biodiversité en région Hauts-de-France.

Grâce à une nouvelle génération de radar haute définition, il s'agit de mesurer les flux et trajets migratoires des oiseaux selon leurs espèces ou groupes d'espèces et de mesurer leur diversité et leur abondance en transit. Pour ce faire, l'action consiste à mettre en œuvre de nouvelles technologies semi-automatisées de suivis notamment en déployant un radar spécifique sur certains territoires des Hauts-de-France, région réputée être sur un axe majeur de migration en Europe de l'Ouest.

Les oiseaux constituent des marqueurs fondamentaux de la biodiversité ordinaire et remarquable. Le Nord de la France, de par sa situation géographique, se situe à un carrefour de plusieurs voies migratoires originaires d'Europe de l'Est, de Scandinavie et d'Angleterre. L'action vise à mesurer en continu le flux des oiseaux et insectes en transit dans cette zone et ainsi d'évaluer l'état des populations, la composition des peuplements aviaires ainsi que de comprendre comment différents facteurs seuls ou combinés (météorologiques, changements climatiques à long-terme, structure du paysage, activités et infrastructures humaines) peuvent modifier les comportements et stratégies migratoires ainsi que les mouvements locaux (écologie spatiale).

Par ailleurs des actions complémentaires seront réalisées pour compléter les données acquises par le radar :

- Mise en place d'une unité de détection semi-automatisée par caméra thermique jour et nuit
- Mise en place d'une unité ultrasonique complétée d'une unité bioacoustique

L'acquisition des données se fera sur 230 journées et l'ensemble du traitement nécessitera 350 jours de travail. Pour cela, la Fédération Régionale des Chasseurs des Hauts-de-France s'appuiera sur des prestataires extérieurs (ISNEA et Naturaconst@).

Investissement :

La Fédération Régionales des Chasseurs des Hauts-de-France souhaite acquérir un système composé d'un radar marin bridgemaster de 25 KW comprenant un magnétron à 9410 MHz avec récepteur logarithmique LNFE (réducteur de "bruit") et à antenne verticale, avec détection et mesure de l'altitude, direction et vitesse de vol : une unité complète de détection et stockage des données.

BUDGET PREVISIONNEL DE L'OPERATION EN FONCTIONNEMENT A TITRE INDICATIF – TTC

	DEPENSES	DEPENSES SUBVENTIONNABLES	RECETTES	
Location d'une unité de détection semi-automatisée par caméra thermique	17 200 €	17 200 €	Région Hauts-de-France	100 210 €
Location d'une unité ultrasonique + une unité ultrasonique	8 920 €	8 920 €	Agence de l'Eau Artois-Picardie	90 189 €
Traitements, analyses des résultats, rapportage scientifique	174 300 €	174 300 €	Fédération régionale des chasseurs des Hauts-de-France	10 021€
TOTAL	200 420 €	200 420 €	TOTAL	200 420 €

Nature des dépenses subventionnables	
Salaires et charges	0 €
Frais de bureau	0 €
Frais administratifs (téléphone, poste, fournitures)	0 €
Prestations extérieures (études...)	193 620 €
Frais de déplacements	6 800 €
Communication, formation, documentation	0 €
Total dépenses subventionnables TTC	200 420 €

BUDGET PREVISIONNEL DE L'OPERATION EN INVESTISSEMENT A TITRE INDICATIF – TTC

	DEPENSES	RECETTES	
Achat radar marin bridgemaster de 25 KW comprenant un magnétron à 9410 MHz avec récepteur logarithmique LNFE (réducteur de "bruit")	180 000 €	Région Hauts-de-France	126 000 €
		Agence de l'Eau Artois-Picardie	45 000 €
		Fédération régionale des chasseurs des Hauts-de-France	9 000€
TOTAL	180 000 €	TOTAL	180 000 €

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE L'OPERATION	
Date prévisionnelle de début de l'opération	Date prévisionnelle de fin de l'opération
1 août 2017	31 décembre 2018